

TOURNOI RÉGIONAL LABELISÉ MINIMES DE CROZON



En collaboration avec le comité du Finistère de judo et la ligue de Bretagne de judo

Le dimanche 6 décembre 2015

Complexe sportif de Crozon

Route du stade
(parcours fléché)

Les inscriptions des combattants se font exclusivement par l'outil Extranet sur le site de la Fédération Française de Judo date limite le mardi 1^{er} décembre 2015 : www.ffjudo.com

Aucun engagement ne sera pris sur place.

@club : sthblucas3@yahoo.fr

☎ Club : 06 63 96 82 60 – 06 12 33 81 91

.Responsable du Tournoi : Stéphane Lucas 06 63 96 82 60

.Organisation du Tournoi : Le Renshinkan de Crozon



Crédit Mutuel
de Bretagne
banque à qui parler



Madame, Monsieur,

La municipalité de Crozon, le Renshinkan, la Ligue de Bretagne et le Comité du Finistère de judo sont heureux de vous convier à cette quatrième édition du **Tournoi labellisé minime de Crozon**.

Pour une bonne organisation de cette manifestation, nous vous remercions par avance de nous informer de votre participation en nous retournant votre inscription pour le :

Date limite d'inscription : le mardi 1^{er} décembre 2015

Pour une réussite parfaite de ce tournoi, nous comptons sur votre compréhension pour fournir des arbitres afin que vous ayez une qualité d'arbitrage digne du niveau des combattants présents à notre tournoi.

Nous comptons sur votre présence pour que cette quatrième édition soit une réussite.

Très cordialement

Mireille Le Gall
Présidente du Renshinkan

Contacts Stéphane Lucas
Lambezen
29570 Camaret-sur-Mer
06 63 96 82 60
sthblucas3@yahoo.fr



PROGRAMME DU TOURNOI DE CROZON

Dimanche 6 décembre 2015

10 h 00 – 10 h 30	Vérification des inscriptions et pesées Filles : -36, -40, -44, -48, -52
10 h 30 – 11 h	Vérification des inscriptions et pesées Garçons : - 34, -38, -42, -46,
11 h 00 – 11 h 30	Vérification des inscriptions et pesées Filles : -57, -63, -70, +70
11 h 30 – 12 h	Vérification des inscriptions et pesées Garçons : -50, -55, -60, -66, -73, +73
10 h 30, 11 h, 11 h 30, 12 h	: Tirages au sort
11 h 00	Début des combats
18 h 00	Fin prévisionnelle

MODALITES D'INSCRIPTION AU TOURNOI

Les inscriptions des combattants se font exclusivement par l'outil Extranet sur le site de la Fédération Française de Judo : www.ffjudo.com

- 1/Les inscriptions en ligne débiteront 4 semaines avant la manifestation, soit vers le 2 novembre 2015
- 2/Le règlement des Inscriptions pourra se faire sur place (8 Euros par combattant) ou par courrier à Mireille Le Gall (Mentionner le nom du club au dos du chèque).

Mireille Le Gall
14 rue Jacques Cartier
29160 Crozon
06 12 33 81 91



RÈGLEMENT DU TOURNOI DE CROZON

Dimanche 6 décembre 2015

- Article 1** Le TOURNOI DE CROZON est une compétition individuelle minimales, garçons et filles.
- Article 2** Les minimales sont engagées uniquement par des clubs affiliés à la FFJDA.
- Article 3** Chaque judoka devra présenter son passeport avec sa licence 2015/2016 , un certificat médical de moins d'un an et justifier d'un niveau ceinture orange minimum
- Article 4** Les catégories sont les suivantes :
Garçons : -34, -38, -42, -46, -50, -55, -60, -66, -73, +73
Filles : -36, -40, -44, -48, -52, -57, -63, -70, +70
- Article 5** La durée des combats est de 3 minutes.
Les combats se déroulent en tableaux ou en poules.
- Article 6** Chaque club participant devra régler un droit d'inscription de 8 Euros par combattant. Chèque libellé à l'ordre du Renshinkan [mentionner le nom du club au dos du chèque]
- Article 7** Les inscriptions se feront à l'aide De l'intranet fédéral. Aucun engagement ne sera pris sur place. La date limite des inscriptions étant fixée au **1^{er} décembre 2015**
- Article 8** Le règlement de l'arbitrage est celui de la FFJDA en vigueur. (Pas de tolérance de poids).
- Article 9** Des récompenses seront remises aux quatre premiers de chaque catégorie.
- Article 10** En cas de vols, pertes ou détérioration occasionnés par les participants au tournoi, la responsabilité des organisateurs et de la municipalité ne pourra être engagée.
- Article 11** Le comité d'organisation du tournoi se réserve le droit d'annuler le tournoi si les participants ne sont pas assez nombreux, et dans ce cas, l'organisation prévientra par téléphone les clubs inscrits (donc important de bien remplir votre dossier d'inscription).
- Article 12** L'engagement à ce tournoi implique l'acceptation de ce présent règlement. En cas de litige, seul le comité d'organisation se réserve le droit de statuer.
- Article 13** Le comité d'organisation prend en charges les repas des arbitres et des commissaires sportifs.
- Article 14** Chaque compétiteur mineur inscrit à la compétition devra être accompagné par un représentant majeur pendant toute la durée de sa participation à la compétition. Cet accompagnateur devra être en possession de tous les documents nécessaires à l'établissement de toute déclaration éventuelle d'accident ou d'hospitalisation.